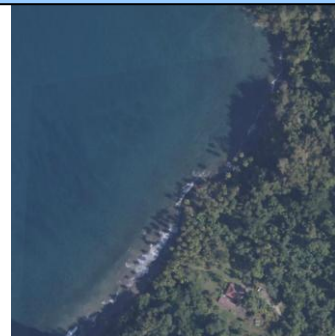


FICHES DE SYNTHÈSE

Commune du Prêcheur – Martinique
Zone de baignade de l'anse Couleuvre
 Date d'élaboration du profil : mars 2013

Description de la zone de baignade

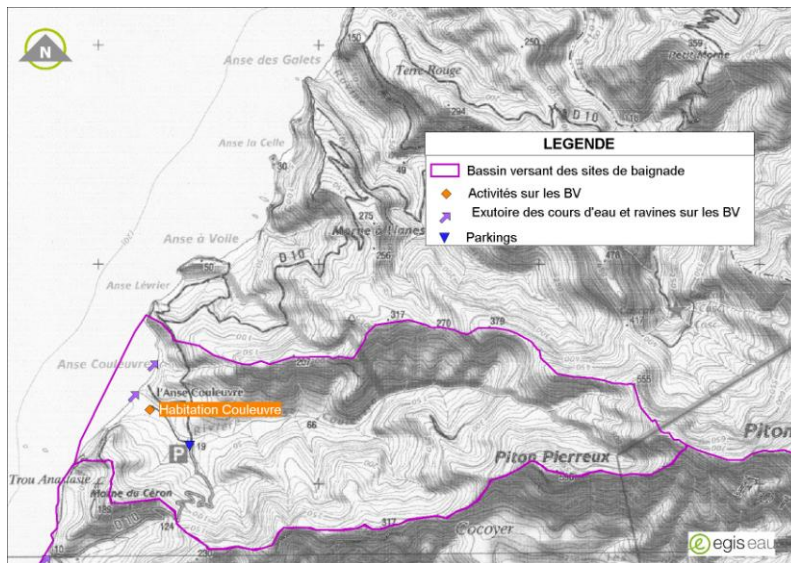
Nature : Sable noir
Longueur : 500 m
Dates de la haute saison : de novembre à avril
Occupation du sol : naturelle
Population permanente de la commune en 2009 : 1 673 habitants



Equipements : Pas d'équipement

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement eaux usées	Pas de STEP ou de PR identifié sur le BV et très peu d'habitations. Une maison d'hôte à proximité du site
Assainissement pluvial	Ecoulement pluvial naturel : présence de 2 exutoires de ravines et cours d'eau au niveau du site de baignade
Activités industrielles / Agriculture	Sans objet sur la zone
Autres sources	1 petit parking à proximité de la rivière Anse Couleuvre



Qualité du milieu marin

Evolution du classement .

Directive	Anse Couleuvre	
	1975	2006
2010	A	Excellente
2009	A	n.c.
2008	A	n.c.
2007	n.c.	n.c.

A : Eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité, n.c. : non communiqué

Situation à risque

Origines principales : *pollutions provenant d'un bassin versant voisin ou éventuellement assainissement non collectif*

Plan d'action

Actions à réaliser	Priorité	Maîtrise d'ouvrage	Mise en œuvre
Réhabiliter les STEP en dysfonctionnement	2	SCCCNO	La STEP de l'Anse Belleville a été réhabilitée en 2011 La STEP la Perle est cours de réparation en mars 2013
Mettre en conformité l'autosurveillance des rejets des STEP	2	SCCCNO	-
Réaliser une STEP communale en remplacement des mini stations actuelles, étendre le réseau d'eau usée et raccorder les particuliers	2	SCCCNO	Les travaux ont débuté en début Mars 2013, la réception est prévue pour mai 2013
Identifier les usagers raccordables	2	Ville du pêcheur	-
Régulariser l'assainissement non collectif	1	Ville du Pêcheur :	-

1 : Majeure, 2 : Haute

Mise en place de mesure de gestion active

La fréquence d'analyse des eaux de baignade par mise en culture devra être au minimum mensuelle.

SURVEILLANCE ACTIVE	
Analyse supplémentaire rapide ¹	
Élément déclencheur	Protocole
Pic de pollution sur une plage voisine	1 analyse par jour pendant 48 h suivant le pic de pollution
Pluviométrie supérieure à 10 mm	1 analyse réalisée dans les 24h suivant l'évènement pluvieux
Pollution constatée sur le site de baignade	1 analyse par jour pendant 72 h suivant le pic de pollution